

## DECISION CA125-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers  
Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015

**Objet de la décision** Tarifs de la capacité en droit en formation diplômante  
" mixtes FI/FC "

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver le nouveau tarif de la capacité en droit de formation diplômante " mixtes FI/FC "

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 9 octobre 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
**Olivier TACHEAU**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **16 octobre 2015**

		Direction de la formation continue			
		DEG			
Désignation	Coût de la formation	Tarif salariés non financés	Coût par module	Demandeurs d'emploi et sans emploi	Observations
Capacité en droit (Formation diplômante mixte FI/FC)	1700 € / année (Droits universitaires inclus)	600 € / année	300 €	400 €	Nouveau tarif valable pour l'année universitaire 2015-2016

Le tarif affiché est global. Il inclut le coût de la formation et les droits ministériels (dont le montant maximal est estimé à 200 € pour la capacité en droit), à l'exception des droits spécifiques votés en Conseil d'administration et appliqués dans la composante.